Taxe d'habitation

Par **petitesirènedu54**, le **11/10/2007** à **14:07**

Bonjour,
Ma question est peut être hors sujet par rapport au thème du forum mais je ne sais où trouver une réponse.
J'ai emmènagé le 18 juillet 2006 à Nancy, j'ai déménagé de Nancy le 15 mai 2007 pour aller habiter plus loin de Nancy.
Je voulais savoir si je devais payer la taxe d'habitation, de quelle ville? Dois-je payer celle de Nancy même si je n'y ai pas vécu longtemps car une amie me dit qu'il faut y vivre au moins 1 an. Quelle est le montant aproximatif de cette taxe pour un appart à Nancy et de 50 mètres carrés.
Merci d'avance de vos réponses.

Par **jeeecy**, le **11/10/2007** à **14:52**

Bonjour,

la taxe d'habitation est due par l'occupant au 1er janvier de chaque année

dès lors tu es redevable pour ton appartement de Nany de la taxe d'habitation 2007 (puisqu'au 1er janvier 2007 tu habitais cet appartement)

Jeeecy

Par **maolinn**, le **11/10/2007** à **14:53**

Bjr,

Tu payes la taxe d'habitation de l'endroit où tu te trouvais au 1er janvier.

Le 1er janvier 2007 tu habitais à Nancy, donc tu payes la taxe d'habitation de Nancy.

Pour le montant je n'ai aucune idée...

http://www2.impots.gouv.fr/divers/q_r_cis/th.htm#

Par **Camille**, le **12/10/2007** à **09:25**

Bonjour,
[quote="petitesirènedu54":17z0polw]
car une amie me dit qu'il faut y vivre au moins 1 an.[/quote:17z0polw]
Oui, ce qu'elle oublie, c'est que c'est une "formule de style", vu que la tae n'est prélevée qu''annuellement.
Mais, si on appliquait ce qu'elle dit, il suffirait de déménager tous les onze mois et demi pour échapper à toutes les taxes... Vous pensez bien que le fisc a prévu le coup...

Par **maolinn**, le **13/10/2007** à **14:08**

[quote="Camille":1nfxba54]Bonjour,
[quote="petitesirènedu54":1nfxba54]
car une amie me dit qu'il faut y vivre au moins 1 an.[/quote:1nfxba54]
Oui, ce qu'elle oublie, c'est que c'est une "formule de style", vu que la tae n'est prélevée qu''annuellement.
Mais, si on appliquait ce qu'elle dit, il suffirait de déménager tous les onze mois et demi pour échapper à toutes les taxes... Vous pensez bien que le fisc a prévu le coup...[/quote:1nfxba54]

Et pourquoi pas déménager mi décembre, squatter chez quelqu'un pendant 1 mois (parents, :roll:

famille...) puis ré emménager courant janvier Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **13/10/2007** à **16:29**

euh cela signifie que tu dois mettre un terme a ton contrat de bail et en resigner un autre (risque d'augmentation du loyer...)

en plus l'administration fiscale va t'opposer le principe de l'abus de droit, c'est a dire une manoeuvre ayant un objectif purement fiscal, ici ne pas payer la taxe d'habitation

par contre ta technique fonctionne si tu changes d'appartement a chaque fois...

Par **Camille**, le **13/10/2007** à **20:06**

Bonsoir,
[quote="jeeecy":6am81hve]
par contre ta technique fonctionne si tu changes d'appartement a chaque fois...[/quote:6am81hve]
Oh, j'ai connu des petits malins qui ont joué à ce jeu-là quelques années, mais à la longue,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

c'est assez fatiguant et ça ne facilite pas la paix des ménages... Donc, tôt ou tard... ils finissent par la payer, la taxe d'habitation....
:))

Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **13/10/2007** à **21:00**

;)

ca c'est sur Image not found or type unknown

mais c'est la seule solution pour ne pas payer la taxe d'habitation...

mais par contre on paye les frais de demenagement/emmenagement...

Par **Olivier**, le **14/10/2007** à **11:20**

oui oui jeeecy a raison, la preuve je déménage le 2 janvier ^^

Par **splash**, le **27/10/2007** à **20:06**

il te suffit d'aller constituer un dossier au centre des impots, et après examen de ce dossier, tu peux être exonérée de ta taxe d'habitation.
Moi je fais cela tous les ans,(il est vrai que le dossier est long à remplir on doit justifier de tout, ce que l'on recoit, ce que l'on dépense tous les mois, nos situations personnelles) résultat, je n'ai jamais payé de taxe d'habitation!!!!

Par **Camille**, le **29/10/2007** à **09:30**

Bonjour,
Ben, faudrait peut-être nous en dire un peu plus, hein, parce que...
[quote="splash":3bas3quq]
résultat, je n'ai jamais payé de taxe d'habitation!!!![/quote:3bas3quq]
alors que dans votre profil, c'est écrit Age : 20...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés